

Québec, le 17 novembre 2016



Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 3 novembre 2016 était déposé à l'Assemblée nationale, par le député de Borduas, l'extrait d'une pétition signée par 686 personnes demandant au gouvernement du Québec d'autoriser sans délai la construction d'une école primaire dans le secteur de la gare à Mont-Saint-Hilaire afin de répondre aux besoins de la population.

La mesure Ajout d'espace pour la formation générale permet aux commissions scolaires d'augmenter leur capacité d'accueil par l'agrandissement d'un bâtiment leur appartenant déjà, l'acquisition d'un édifice, la construction d'une école ou le réaménagement d'un bâtiment excédentaire retenu pour combler des besoins d'espace reconnus par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Une commission scolaire peut recevoir une allocation pour un projet d'agrandissement ou de construction au primaire lorsqu'un secteur donné connaît une forte croissance de son effectif scolaire, c'est-à-dire plus de 125 élèves. Un projet sera admissible si la commission scolaire démontre qu'il est impossible d'accueillir les élèves supplémentaires dans l'ensemble des bâtiments situés dans un rayon de 20 kilomètres de l'école en manque d'espace.

Les projets soumis dans le cadre de cette mesure sont en cours d'analyse et les autorisations, le cas échéant, devraient être annoncées aux commissions scolaires concernées au printemps ou à l'été 2017.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le ministre,



Sébastien Proulx

SÉBASTIEN PROULX